

Votre chien et votre **facteur**

Quelques conseils à suivre pour une distribution sans ac'roc.

Chaque année, plus de **2 000 facteurs** sont mordus en France. Votre chien n'est pas méchant, mais il est le protecteur des membres du foyer et peut faire preuve d'agressivité. Dans certains cas il peut se montrer imprévisible ou être effrayé.

POUR **RÉDUIRE** CES RISQUES :

1

Assurez-vous que votre chien ne puisse pas s'échapper de votre propriété en veillant à la bonne hauteur de votre portail et au bon entretien de vos clôtures.

2

Assurez-vous que votre boîte aux lettres et votre sonnette soient accessibles à votre facteur (ou son remplaçant), mais bien hors de portée de votre chien.

3

Lorsque le facteur sonne à la porte de votre domicile, placez d'abord votre chien dans une pièce à part fermée **avant d'aller ouvrir**.

4

Si votre chien se met à courir pour attaquer le facteur, surtout ne courez pas après votre animal.



Pour éviter tout risque, nous vous invitons à **apposer cet autocollant sur votre boîte aux lettres** pour informer votre facteur de la présence, de manière pérenne ou occasionnelle, d'un animal dans votre foyer.

Nous vous remercions pour votre vigilance qui permettra à votre facteur de travailler en toute sécurité !

Les propriétaires de chiens mordeurs sont pénalement responsables des dommages causés. (art. R623-3 du Code Pénal)
En cas de morsure, le propriétaire est tenu de soumettre son chien à une surveillance vétérinaire de 15 jours avec 3 visites obligatoires

